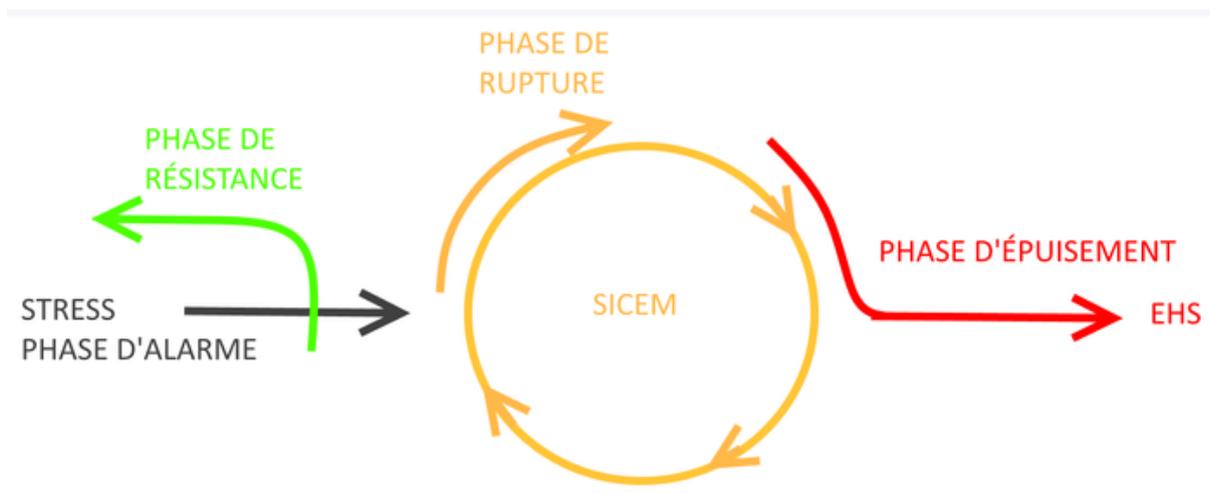


EFFET DES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES SUR LE VIVANT CELA NOUS CONCERNE TOUS



Syndrome d'Intolérance aux Ondes Electromagnétiques

Infos de décembre 2023 à février 2024

AU SOMMAIRE

- 1) 15/12/2023 : Une nouvelle étude révèle des expositions aux rayonnements plus élevées provenant des téléphones 5G.....2
- 2) 15/12/2023 : Les systèmes de radiolocalisation émettent des ondes pulsées qui pourraient affecter la santé et modifier l'orientation des animaux.....4
- 3) 22/12/2023 : Risques sur les enfants : scandale des ondes VS scandale du tabac, même fabrique du doute5
- 4) 26/12/2023 : Voici l'appel à dons que lance Anthony Brun pour lui permettre de financer la sortie de son 1er livre sur les effets des champs électromagnétiques artificiels !6
- 5) 26/12/2023 : L'arc-en-ciel invisible : Histoire et effets de l'électromagnétisme | Arthur Firstenberg (vidéo)7
- 6) 09/01/2024 : Collectif 1815 : Collectif de soutien aux victimes EHS/MCS menacées sur leur lieu de vie7
- 7) 28/01/2024 : Un maire s'oppose aux écrans pour protéger les enfants.....12
- 8) 01/02/2024 : Les taux de tumeurs cérébrales augmentent aux États-Unis : le rôle du téléphone portable et de l'utilisation du téléphone sans fil.....24
- 9) 05/02/2024 : Apple se désintéresse des risques d'infertilité de millions d'utilisateurs d'Iphone 12 en Europ.....27

1) 15/12/2023 : Une nouvelle étude révèle des expositions aux rayonnements plus élevées provenant des téléphones 5G



Une nouvelle étude révèle des expositions aux rayonnements plus élevées provenant des téléphones 5G.

Une comparaison électromagnétique exposimétrique des émissions de téléphones mobiles : analyses des signaux 5G et 4G au moyen de statistiques et de classification des réseaux neuronaux convolutifs

Miclaus S, Deaconescu DB, Vatamanu D, Buda AM. Une comparaison électromagnétique exposimétrique des émissions de téléphones mobiles : analyses des signaux 5G et 4G au moyen de statistiques et de classification des réseaux de neurones convolutifs. *Technologies*. 2023 ; 11(5):113. doi : 10.3390/technologies11050113

Abstrait

Pour mieux comprendre le sujet très controversé des effets biologiques non thermiques des micro-ondes, de nouvelles mesures et méthodologies doivent être adoptées. L'orientation proposée dans les travaux actuels, qui inclut une analyse de l'exposition maximale et pas seulement une analyse moyenne dans le temps, s'aligne bien avec cet objectif. La méthodologie proposée n'a pas pour objectif de faciliter une comparaison des caractéristiques générales entre les signaux de communication mobile 4G et 5G. Son objectif est plutôt de fournir un moyen d'analyser des conditions d'exposition réelles spécifiques qui peuvent varier en fonction de plusieurs paramètres. Une différenciation basée sur les caractéristiques amplitude-temps des signaux 4G et 5G est suivie, dans le but de décrire les particularités de l'exposition d'un utilisateur lorsqu'il exécute quatre types d'applications mobiles sur son téléphone mobile sur l'un ou l'autre des deux réseaux mobiles. Pour atteindre ces objectifs, nous avons utilisé des analyseurs de signaux et de spectre dotés de bandes passantes d'analyse en temps réel adéquates et de descriptions statistiques fournies par la fonction de densité de probabilité d'amplitude (APD), la fonction de distribution cumulative complémentaire (CCDF), les mesures de puissance de canal et les bases de données de spectrogrammes enregistrées. Nous avons comparé les descripteurs exposimétriques des émissions spécifiques au téléchargement de fichiers, au téléchargement de fichiers, au streaming vidéo sur Internet et à l'utilisation des appels vidéo dans les réseaux 4G et 5G en fonction des schémas de modulation et de codage spécifiques. Les intensités de champ électrique les plus élevées et les plus faibles mesurées dans l'air à une distance de 10 cm du téléphone lors des émissions sont indiquées. Les fonctions de distribution d'énergie les plus répandues sont mises en évidence et commentées. Par la suite, il a été démontré qu'un réseau neuronal convolutif appartenant à la famille des détecteurs à tir unique est capable de reconnaître et de

classer les émissions avec un très haut degré de précision, permettant ainsi la traçabilité de la dynamique de l'exposition humaine.

Conclusions

Dans ce présent travail, nous visons à quantifier la variabilité temporelle des émissions à proximité d'un téléphone mobile connecté soit à un réseau 4G, soit à un réseau 5G-FR1 lors de l'utilisation de quatre applications mobiles différentes. L'objectif central était d'apporter des connaissances sur la dynamique de l'exposition humaine qui complètent les études dosimétriques nécessaires à la description des effets biologiques potentiels.

La principale contribution de cette étude aux connaissances actuelles concerne les thèmes des effets de l'exposition aux CEM sur l'homme qui ne se limitent pas à l'échauffement induit, tandis que les effets non thermiques restent des sujets de débat et d'investigation. Pour mieux comprendre cet aspect, de nouvelles mesures et méthodologies doivent être adoptées. L'orientation proposée dans ce travail, qui inclut l'analyse de l'exposition maximale et pas seulement une analyse moyenne dans le temps, s'aligne bien avec cet objectif.

Un avantage supplémentaire est la possibilité de discerner les dynamiques d'exposition correspondant à une application mobile spécifique sur la base de la capacité d'un algorithme de détection en temps réel à classer avec succès le type d'émission.

La méthodologie proposée n'a pas pour objectif de faciliter une comparaison des caractéristiques générales entre les signaux 4G et 5G. Son objectif est plutôt de fournir un moyen d'analyser des conditions d'exposition réelles spécifiques qui peuvent varier en fonction de plusieurs paramètres.

Synthétiquement, nos résultats ont montré que :

- L'intensité des champs électriques dans l'air à 10 cm du téléphone était plus élevée pour les émissions 5G-FR1 que pour la 4G, en moyenne de 60 %. Aucune des valeurs n'a dépassé les niveaux de santé et de sécurité humaines. La plus grande différence entre les technologies correspondait aux émissions de streaming vidéo sur Internet, où l'intensité du champ de la 5G était trois fois supérieure à celle de la 4G.
- Les distributions de densité de probabilité d'amplitude 4G et 5G-FR1 diffèrent ; Les traces 4G dépendent beaucoup plus du type d'application mobile utilisée, tandis que les traces 5G sont plus similaires les unes aux autres et plus indépendantes de l'application mobile. La même plage de probabilité de distribution des niveaux de puissance était couverte par une fenêtre de valeurs de puissance plus large en 5G qu'en 4G.
- Les facteurs de crête étaient plus élevés pour les émissions 5G-FR1 que pour les émissions 4G ; la différence la plus élevée (presque le double) a été observée lors des applications de téléchargement de fichiers, tandis que la différence la plus faible a été observée lors du streaming vidéo sur Internet.
- La prévalence des niveaux de puissance les plus élevés (émissions arrière supérieures) semble beaucoup plus fréquente pour les émissions 5G-FR1 que pour la 4G, et une différence allant jusqu'à 9,5 dB par rapport à la puissance moyenne a été observée dans les émissions 5G par rapport à la 4G.
- Les spectrogrammes enregistrés ont mis en évidence des particularités qui ont été parfaitement capturées et valorisées par l'algorithme d'apprentissage en profondeur YOLO v7. En pratique, d'excellents taux de reconnaissance et de classification ont été obtenus pour chaque technologie et chaque catégorie d'application mobile avec un minimum de formation.

Dans l'ensemble, la contribution de la présente approche consiste à fournir un outil exposimétrique qui souligne les différences de profil amplitude-temps de l'exposition d'un utilisateur lors de l'exécution de diverses applications sur le téléphone mobile dans deux technologies de communication mobile

différentes. En raison des limites de la méthodologie employée, les données présentées ne peuvent être considérées comme étant d'une totale généralité. Cependant, une analyse réaliste de l'exposition et de la variabilité temporelle nécessite des recherches plus approfondies dans des situations variées.

Article en libre accès : <https://www.mdpi.com/2227-7080/11/5/113>

2) 15/12/2023 : Les systèmes de radiolocalisation émettent des ondes pulsées qui pourraient affecter la santé et modifier l'orientation des animaux



[Facebook](#)

[Twitter+](#)

Les systèmes de radiolocalisation émettent des ondes pulsées qui pourraient affecter la santé et modifier l'orientation des animaux

Un nouvel article sur le sans-fil et la faune sauvage met en lumière les inquiétudes concernant les systèmes de radiolocalisation et leurs impacts sur la santé animale. Les systèmes de radiolocalisation exposent les animaux à des rayonnements radiofréquences, un type de champ électromagnétique ionisant. L'article résume les données scientifiques sur les impacts sur la faune et explique comment :

Il a été démontré qu'une exposition prolongée aux champs électromagnétiques artificiels affaiblit le système immunitaire des animaux en altérant divers processus biologiques ([Chou et al., 1992](#), [Smith-Roe et al., 2020](#), [Falcioni et al., 2018](#)). D'autres études récentes ont confirmé que les rayonnements radiofréquences des téléphones portables peuvent provoquer des dommages à l'ADN et une cancérogenèse ultérieure ([Paik et al., 2016](#)), et de graves changements métaboliques ont également été observés chez certains animaux implantés avec des puces RFID ([Albrecht, 2010](#)) ont signalé que des sarcomes mortels ont été observés dans les tissus autour des puces RFID intégrées chez les rongeurs et les chiens ([Levitt et al. \(2022a\)](#)). De plus, [Szmigielski, 2013](#), [Novoselova et Fesenko, 1998](#)

Les preuves actuelles indiquent que l'exposition à des champs de radiofréquences de faible intensité peut particulièrement altérer le processus [magnétoréception](#) ([Vacha et al., 2009](#), [Wiltschko et al., 2014](#), [Engels et al., 2014](#), [Balmori, 2015](#)). Les champs de radiofréquence dans la gamme des MHz perturbent l'orientation des oiseaux, car ils interfèrent directement avec les processus primaires de magnétoréception et désactivent la boussole aviaire tant qu'ils sont présents ([Wiltschko et al., 2014](#) en présence de bruit de radiofréquence électromagnétique urbain et l'effet perturbateur ne se limite pas à une seule plage de fréquences étroite ()). Ainsi, les rayonnements radiofréquences peuvent affecter la capacité de certains animaux à s'orienter. [Engels et al., 2014](#) boussole magnétique) aux champs magnétiques radiofréquences. Les merles sont incapables d'utiliser leur *Erithacus rubecula* ont signalé la sensibilité de l'orientation des merles européens ([Ritz et coll. \(2009\)](#)).

Le biologiste de la faune, Alfonso Balmori, appelle à comprendre les effets non thermiques potentiels de l'utilisation des systèmes radiofréquence pour améliorer les pratiques de gestion de la conservation.

Balmori A. [Les systèmes de radiolocalisation émettent des ondes pulsées qui pourraient affecter la santé et modifier l'orientation des animaux.](#) Disponible en ligne le 20 novembre 2023. doi : 10.1016/j.jnc.2023.126520.

Abstrait

Toute étude réalisée avec une technique donnée doit éviter de provoquer des effets néfastes sur les sujets expérimentaux, afin d'éviter d'altérer les taux de survie des animaux ou de provoquer des biais dans les résultats de l'étude. Le marquage radio est sans aucun doute une technique très utile et, dans de nombreux cas, la seule option disponible pour obtenir des informations sur l'écologie et les déplacements des animaux sauvages, mais malheureusement, elle a été utilisée sans discernement, sans tenir compte des problèmes qu'elle peut causer. Les plus connus sont les effets dus au poids de l'appareil et du harnais, mais il en existe d'autres qui n'ont pas encore été pris en compte et qui n'ont pas été suffisamment étudiés, comme les effets non thermiques des fluides modulés et /ou des champs électromagnétiques pulsés sur la santé et l'orientation des animaux radiopistés. Ce commentaire donne un bref aperçu des preuves scientifiques sur les effets des champs électromagnétiques et souligne l'importance de mener des études pertinentes afin de vérifier les effets possibles des émetteurs radio sur les animaux.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1617138123001917>

3) [22/12/2023 : Risques sur les enfants : scandale des ondes VS scandale du tabac, même fabrique du doute](#)

<https://www.youtube.com/watch?v=z4WJJgeYh8Q&t=310s>

Cette vidéo est un extrait d'une vidéo plus longue que nous diffuserons bientôt, **restez attentif!** Dans un monde de technologies sans fil, il est primordial de connaître les bases essentielles et fondamentales sur les **ONDES ELECTROMAGNETIQUES** dans lesquelles nos corps et cerveaux biologiques sont baignés.

Accrochez vos ceintures ! 😊



4) **26/12/2023 : Voici l'appel à dons que lance Anthony Brun pour lui permettre de financer la sortie de son 1er livre sur les effets des champs électro-magnétiques artificiels !**

Fort de ses deux conférences sur les effets des champs électro-magnétiques artificiels, auxquelles s'ajoutent plus de 13h d'émissions et interviews sur You tube, Anthony a le plaisir de vous annoncer qu'il **revient vers nous tous avec un livre !**

Ce livre reprend et synthétise tout ce qu'il a pu dire çà et là, et bien sûr il va plus loin... Sachez qu'il y a très peu de livres sur ce sujet, et qu'il est donc très important qu'il paraisse

Anthony a trouvé un éditeur mais **il a besoin de soutien financier....**En diffusant sa cagnotte Ulule autour de vous e

[En précommandant son livre sur Ulule \(cliquez ici\)](#)

vous l'aiderez considérablement dans cette nouvelle aventure pour lui, mais aussi et surtout, pour répandre la vérité sur ce handicap qu'est l'EHS.

<https://fr.ulule.com/sortie-du-1er-livre-d-anthony-brun-maestroni/>

Merci d'avance pour lui et pour toutes celles et ceux qui sont EHS afin que **l'effet biocide des CEM (champs électromagnétiques) soit enfin reconnu par le plus grand nombre.** Les EHS sont nos lanceurs d'alerte aujourd'hui, demain cela peut être chacun de nous, car avec les nouvelles box 5G et leur mini antenne de 24GHZ à l'intérieur, la numérisation à outrance, plusieurs d'entre nous ne supporterons pas.....et deviendront EHS.

Pour garder le moral et la détermination à ne rien lâcher dans ce monde qui marche sur la tête, **je vous invite à vous abonner à deux journaux :**

"La Brèche "(bimestriel) que vous pouvez acheter en kiosque, et... **"la Décroissance"**(mensuel)..

Les deux sont très pertinents pour notre résistance à l'hyper numérisation de notre monde avec sa soi disante intelligence artificielle qui relaie l'humain dans les catacombes de ce libéralisme forcené....

Bien cordialement,

Dany POULLET

L'ACCU a pour but de promouvoir toute forme d'action citoyenne ayant pour objet l'information, la défense des droits et des intérêts des habitants de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-Montchanin et ses environs.

Si vous souhaitez davantage d'informations à propos des centres d'intérêt de l'ACCU, suivez le lien ci-dessous qui vous dirigera vers l'espace Onedrive qui lui sert de site :

<https://1drv.ms/u/s!Ap69VaVkM-jdiVBD7mANfaiiyGTW?e=OOxGCN>

5) **26/12/2023 : L'arc-en-ciel invisible : Histoire et effets de l'électromagnétisme | Arthur Firstenberg (vidéo)**

<https://www.cielvoile.fr/2023/12/1-arc-en-ciel-invisible-histoire-et-effets-de-l-electromagnetisme-arthur-firstenberg.html>

durée 46 minutes

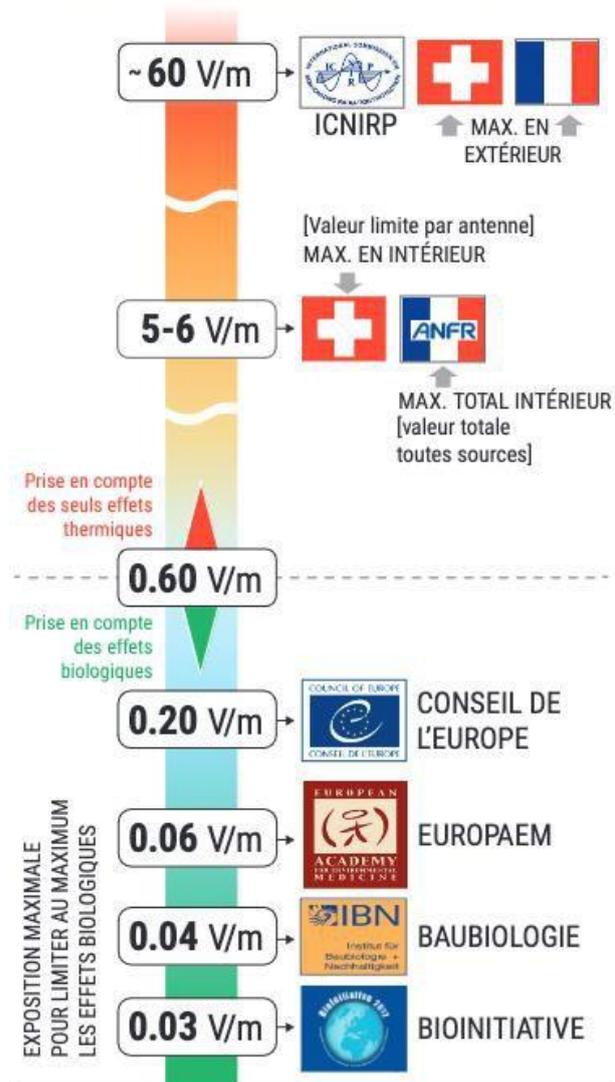


6) **09/01/2024 : Collectif 1815 : Collectif de soutien aux victimes EHS/MCS menacées sur leur lieu de vie**

<https://collectif1815.over-blog.com/2024/01/je-ne-passerai-pas-a-la-question.par-c.diallo-9-janvier-2024.html>

"Je ne passerai pas à la question." Par C. DIALLO, 9 janvier 2024.

Valeurs maximales d'exposition



Quand un EHS refuse de passer à la question... Autrement dit, les victimes d'électro-hypersensibilité sont soumises à une torture permanente, jusque dans les tribunaux...

à

Madame le Président du Tribunal

et

Monsieur le Procureur de la République

Place du Palais de Justice

42000 SAINT-ETIENNE

Référence : affaire DIALLO/XX, audience du 10 janvier 2024

Copies : Maître JOSEPH, Collectif1815

Objet : Veuillez excuser mon absence au Tribunal le 10 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie d'accepter mes excuses, je ne me présenterai pas au Tribunal le 10 janvier 2024, et serai représenté par Maître Jean-Pierre JOSEPH, Doyen du Barreau de GRENOBLE, au fait des affaires judiciaires me concernant.

Comme vous le savez, j'ai été diagnostiqué comme présentant une électro-hypersensibilité (EHS) dès 2012. Vous avez en votre possession cinq certificats médicaux l'attestant, le plus récent émanant du Centre Hospitalier Universitaire de NANTES, où le Professeur TRIPODI et son équipe mènent depuis plusieurs années une étude nationale sur l'EHS.

M'étant présenté seul à la dernière convocation à ce Tribunal, alors que je vous avais demandé de prendre en considération mon état de santé, la présence de portables et de wifi ont provoqué l'apparition de symptômes que je connais bien : pression intra-crânienne, inflammations, perte d'élocution, confusion cognitive, incapacité à gérer mes émotions, irritabilité, etc...

Je comprends aujourd'hui, qu'ajouter au souvenir traumatisant de sept années de confinement imposé, de violences et de tourments, dénoncés et non pris en compte, me présenter devant une Cour de Justice dans ces conditions représente une atteinte à ma DIGNITE, un défaut d'EGALITE, une atteinte aux droits de la défense, puisqu'entraînant de fait une grave souffrance et une détérioration de ma santé.

Fondamentaux sur l'EHS :

Pour rappel, l'électro-hypersensibilité se caractérise par l'apparition de symptômes physiologiques et neurologiques, pendant une exposition à des rayonnements électromagnétiques, ou après cette exposition.

Dans les Armées, nous parlons de syndrome des micro-ondes, cela depuis les années 60. Les conclusions du rapport 2019 de l'ANSES sur l'électro-hypersensibilité attestent qu'en l'absence de consensus scientifique, la souffrance des personnes EHS doit être prise en considération.

Aussi, cette absence de consensus scientifique nous permet d'affirmer, au nom du principe de précaution, et de l'article 16 du Code civil, que nul ne peut affirmer de manière péremptoire que les rayonnements électromagnétiques déployés au profit de nouvelles technologies ne sont pas potentiellement dangereux pour la santé. (Le chapitre référent dans le Code de la santé existe, mais demeure vide de contenu depuis sa création...).

Aussi, les déclarations, tant de Gro HARLEM BRUNDTLAND quant à sa propre électro-hypersensibilité, elle-même directrice de l'Organisation Mondiale de la Santé de 1998 à 2003, Premier ministre par trois fois de la Norvège, que des déclarations de Robert F. KENNEDY à l'été 2022, avocat, et candidat à l'élection présidentielle états-unienne 2024, quant à la toxicité avérée de ces rayonnements électromagnétiques et sur la catastrophe sanitaire en cours, cela, ajouter aux millions de témoignages de victimes de l'EHS, doivent nous tenir en alerte.

Aussi, concernant les normes et réglementations sur l'exposition et les effets à moyen et long termes à ces rayonnements électromagnétiques, de vous rappeler que l'ICNIRP, qui a émis ces recommandations, n'est qu'une simple ONG internationale, tout comme le CHD, (Children Health Defense), fondé par Robert F. KENNEDY, dont les conclusions sont inverses. Notons que ces normes acceptées par quelques pays dans le monde, ne font pas l'unanimité, et que certains pays les ont révisés jusqu'à plus de dix fois à la baisse. Soulignons que les associations françaises et européennes ont dénoncé les conflits d'intérêts entre des administrateurs de l'ICNIRP et les industriels dit du « Big Tech ».

Aussi, le seul texte à valeurs réglementaires, car voté à l'unanimité des états membres, (49 pays à travers le monde), de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, en mai 2011, est la Résolution 1815, dont le Collectif de personnes victimes des ondes que j'ai fondé en 2019 porte le nom, « Collectif 1815 ».

Historique de la situation :

Mon épouse et moi avons acheté à proximité de Saint-Bonnet-le-Château en 2008 une vieille ferme dont personne ne voulait. J'étais artiste-plasticien en activité, ayant obtenu une reconnaissance de mon art par la sélection de mes propositions artistiques dans de nombreuses expositions, et jusque dans des commissariats d'exposition à portée internationale. J'ai fait paraître un premier roman sur l'EHS en 2019, sa suite est en cours d'écriture, vous pourrez y retrouver le détail, entre autres, de ces différentes affaires.

Ma formation initiale a été le cadre militaire : j'ai intégré en 1991 en lettres sup. une classe préparatoire à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr au sein du Prytanée National Militaire de la Flèche. J'ai servi dans l'Arme du Génie jusqu'en décembre 1994 comme Chef de Section de Combat Mécanisé, au titre d'officier de réserve, au grade de lieutenant.

Devenu EHS à un niveau extrême en 2010, j'ai dû fuir mon habitat et me réfugier à 1200 mètres d'altitude sans aucun confort moderne. J'ai perdu mon mariage, mon activité professionnelle, et tout liens sociaux. De retour dans le Forez, j'ai adapté mon logement et mes habitudes en fonction de mes symptômes, tout en me joignant aux personnes souffrant des mêmes incapacités afin de faire valoir nos droits, et de développer un réseau d'entraide national.

Je suis resté confiné pendant près de sept années au cours desquelles je me suis peu à peu renforcé. Cela ne m'a pas empêché de solutionner la situation de dizaines de personnes EHS, totalement abandonnées par les autorités, et dont je conserve précieusement les lettres de remerciement. Et ne peux que continuer à vivre avec le poids de la mort de certains d'entre eux, dont le suicide de trois ligériens.

En 2013, j'ai fondé le « Collectif ehs-42 », et initié une campagne d'information et de prévention à l'échelle du département de la Loire. Parallèlement, je me suis présenté à la Maison Loire Autonomie afin d'obtenir l'Allocation d'Adulte Handicapé ; le médecin référent de l'époque, ancien du même lycée militaire que moi, m'a clairement répondu « Pas de ça chez nous ! ».

Cette même année, WW, propriétaire mitoyen ne vivant pas dans ses murs, à qui je demandais de faire éteindre les portables dans cet espace préservé des ondes, s'est présenté à la Gendarmerie et a porté plainte contre moi suite à une altercation verbale, alors qu'il était saoul, pour violences volontaires. J'ai été condamné sur intime conviction du juge. Les faits quant à son addiction à l'alcool se sont révélés exacts après coup, mais ma condamnation demeure.

En 2016, un étudiant en Master 2 de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Strasbourg, a résidé ici dans la Loire plusieurs semaines afin d'enquêter et de rédiger son mémoire intitulé : Emergence d'un intérêt « zones blanches » dans la controverse des ondes électromagnétiques et obstacles à une reconnaissance institutionnelle du registre victimaire.

Du professeur FONTANA du CHU de Saint-Etienne, au médecin référent de la MDPH de la Loire en passant par les élus locaux concernés, tous ont été alertés sur les conséquences sanitaires et sociales de l'EHS. Le Collectif ehs-42 comptait alors une trentaine de personnes de tout horizon, ethniques, politiques, religieux.

En 2019, le sénateur de la Loire Bernard FOUNIER intervient dans une tribune du journal local affirmant « il faut écouter ces gens-là ». Notre collectif lui apporte un ensemble de solutions à mettre en œuvre à l'échelle locale et impliquant les collectivités territoriales, le syndicat d'énergie de la Loire (SIEL42), la MDPH, la CPAM, etc...

A cette période, ZZ, et sa petite famille, mes voisins les plus proches vendent leur bien sans nous en aviser. Leurs successeurs YY et sa compagne s'engagent à respecter mon handicap, et tout comme les ZZ, à s'équiper en filaire afin de ne pas générer de rayonnements électromagnétiques. Ils n'en feront rien.

Je dois alors abandonner mon logement pendant plusieurs mois. S'en suivra une plainte de ma part et de madame C-D, devenue elle-même EHS, pour violences volontaires et mise en danger de la vie d'autrui. Monsieur YY vendra à son tour dans la précipitation, interdisant à des personnes EHS de visiter sa maison pour un éventuel achat, et arguant à notre égard en partant : « Ceux qui viendront après seront pires ! »

C'est alors qu'emménagent graduellement XX et sa famille. La première chose qu'il fera malgré nos demandes de prise en considération de notre EHS, sera de brancher un répéteur WIFI « pour les mises à jour de sa TESLA ». Pendant plusieurs semaines au rythme de ses aller-retour, nous subiront cette agression invisible, inaudible, inodore. Une conciliation de Justice menée par Yves LACHAUD n'y changera rien.

C'est suite à notre altercation, et de sa plainte en Gendarmerie, que XX mettra en œuvre des solutions techniques afin de préserver la santé de madame C-D et de moi-même. Seul fait notable, le 9 septembre 2022, ce dernier ayant stationné son véhicule électrique sous mes fenêtres pendant toute une journée, à bout, perclus de douleurs et de différents troubles, j'ai contacté la Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château. Le nouveau Chef de Brigade est intervenu dans les quinze minutes, a fait déplacer le véhicule, et mis fin à ma souffrance, tant physique que cognitive. Depuis cette date, rien à signaler.

Je ne puis passer sous silence les vexations subies depuis 2013 : vols de dizaines de volailles, crevaisons de pneus, dégradations de véhicule, visites « sans effraction » de mon logement, chèques provisionnés refusés par le Crédit Agricole de Saint-Bonnet, courriers disparus ou retardés par la Poste de Saint-Bonnet, déclenchement d'un contrôle de mon assainissement non-collectif, non contraignant mais facturé entre 250 et 500 euros par Loire-Forez Agglomération, refus à répétition de l'allocation adulte handicapé par la MDPH de la Loire, captation des aumônes reçues du réseau d'entraide EHS par le Conseil départemental de la Loire et la CPAM de la Loire, cela sur « mon » RSA, ...pour ne signifier que le plus probant.

Et de rappeler à monsieur XX, que, entrepreneur, il est soumis au Décret de 2017 sur l'évaluation des risques électromagnétiques...

Aussi, considérant ces faits, je laisse mon Conseil, Maître Jean-Pierre JOSEPH, libre de ses conclusions.

Je ne passerai pas à la question.

Conclusion :

NIER les accusations portées contre moi, serait faire du Tribunal une tribune, ce qui me serait reproché.

COROBORER les accusations portées contre moi, entraînerait et encouragerait une « banalisation de la banalité du mal », préjudiciables tant aux personnes déclarées EHS qu'à l'ensemble de la population, et plus particulièrement les plus vulnérables.

GARDER le silence est tout ce qui me reste de DIGNITE, en territoire hostile, car vous tous utilisez tous quotidiennement ces technologies toxiques, et malgré les études militaires déclassifiées, ou les derniers brevets déposés sur l'interface ondes-cerveaux, tous vous enfermez dans un conformisme, pire un déni, illustrés par l'expérience de MILLGRAM.

Pour conclure encore, de faire savoir au Tribunal, à l'Autorité judiciaire, que membre actif de nombreuses associations, ou fondateur de Collectifs de victimes des ondes, je n'ai jamais hésité à m'exposer et à laisser à ceux qui le souhaitent leur anonymat derrière mon nom. En ce sens, je n'ai jamais eu besoin de complice ! Et que d'autres parts, la fuite n'est pas une option pour moi, EHS, je n'ai nulle part où aller !

Je protège mon lieu de vie, et, ce faisant, prends soin de la santé de ma fille et de sa maman EHS partageant le même cadre bâti, si chargé en ses pierres, secrètement, tant des ignominies que des beautés dont recèlent le Forez.

Colas DIALLO.

Selon un courriel du Procureur envoyé à mon avocat, Maître Joseph, "suite à un problème de Présidence", l'audience a été reportée au 8 juillet 2024.

7) [28/01/2024 : Un maire s'oppose aux écrans pour protéger les enfants](https://www.seine-port.fr/actualites/le-maire-de-seine-port-veut-interdire-les-ecrans-dans-lespace-public/)

<https://www.seine-port.fr/actualites/le-maire-de-seine-port-veut-interdire-les-ecrans-dans-lespace-public/>

“**Limiter l'usage des écrans**”

L'Epidémie silencieuse des écrans...

Comment soutenir les familles ?

Après le débat du 21 janvier, Votons le 3 février 2024 !



Seine-Port

PROTÉGEONS NOS ENFANTS COMMUNE SANS ÉCRANS



En votant "OUI" à la consultation organisée samedi 3 février 2024

En adoptant cette charte communale, vous soutiendrez les décisions détaillées dans le document "Charte Communale pour la limitation de l'usage des écrans" :

1. **Engagements dans le cadre privé** (non contraignant) : engagements de votre famille de mettre en œuvre les recommandations détaillées dans les pages 8 à 10 de la charte (quatre "pas" famille)
2. **Engagements dans l'espace public** : engagements de respect des règles d'interdiction de l'usage des smartphones telles que détaillées dans la page 7 de la charte (quatre "pas" espace public)
3. **Engagement de la commune** : en cas d'adoption de la charte et en soutien des familles, la commune s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes :
 - Soutien aux familles par des recommandations régulières
 - Développement de propositions pour les jeunes de la commune de type sport, cinéma, culture, jeux
 - Soutien à la suppression des smartphones pour les moins de 15 ans avec, notamment, la promotion de "téléphones à touches"

Charte communale pour la pour la limitation de l'usage des écrans

Des constats & des chiffres

DES CONSTATS

Des décès chaque année à cause du cyberharcèlement

Des écrans jusqu'aux chambres des enfants !

UNE QUESTION DE SANTE PUBLIQUE !

ALERTE
des professionnels de santé !
Du corps enseignant !
Des familles !

DES CONSEQUENCES LOURDES ...

- sur la santé, le bien-être, l'avenir de nos enfants
- sur le développement du cerveau
- Sur l'apprentissage et la concentration
- Sur l'équilibre de nos enfants (émotionnel, valeurs...)

IL FAUT UN "ELECTROCHOC" !

DES CHIFFRES qui font peur...

TROUBLES DU COMPORTEMENT 2-11 ans

⇒ EN 8 ANS

+ 24% de troubles cognitifs et intellectuels
+ 54% de troubles du psychisme
+ 94% de troubles du langage

Source : livre du Dr Ducanda : les tous petits face aux écrans

EXPOSITION A DES CONTENUS INAPPROPRIES

Sites pornographiques : 28% de mineurs fin 2022
75% des mineurs consultent ces sites
exclusivement sur leur téléphone

Source : étude ARCOM Mai 2023

50 NOYADES / AN dans les piscines privées en 2022,
Alerte des pompiers sur un manque d'attention des parents.
En cause le téléphone portable (**1 noyade sur 2**)

Source : Santé Publique France

L'ADDICTION AUX JEUX VIDEOS

Classée comme "maladie" par l'OMS 25 mai 2019

Source : site drogues.gouv.fr

La charte communale

ELABOREE PAR
des volontaires
des élus

POURQUOI UNE CHARTE communale?

ENSEMBLE D'ENGAGEMENTS
applicables dans les lieux publics sur le territoire de la commune
pour se préserver de la surexposition des écrans

- ➔ PROTEGER LES ENFANTS dans leur développement psychosocial.
- ➔ RENFORCER LA QUALITE de notre vie sociale communale
- ➔ PROPOSER DES OUTILS pour accompagner dans la bienveillance les parents et les enfants, les grands-parents, les éducateurs, les enseignants et les professionnels de la santé et de la petite enfance

Seine-Port

4

Espace public « RÈGLE DES 4 PAS* »

Pas devant l'école
Pour protéger les enfants & se rencontrer

Pas chez les commerçants
Pour se retrouver et discuter

Pas à plusieurs dans un espace public
Pour préserver la vie sociale

Pas en marchant dans la rue
Pour assurer la sécurité de tous

COMMUNE SANS SMARTPHONE
SEINE-PORT

*Ensemble limitons l'usage excessif des écrans

Seine-Port

Boite à outils pour les familles

Et en famille?
POUR FACILITER LA TACHE...

Eh bien, qu'est ce que tu aimes faire ?

Une après-midi crêpes !

Yess, une balade en forêt !

Une partie de Mito ?

Des idées



La fabrique à histoires de **Lunii**
Abonnement à un magazine
Abonnement à un kit mensuel créatif : ex : pandacraft
Un billet pour une sortie ou un spectacle en famille...
Un livre personnalisé
Un sac de couchage
Une montre
Agrandissement d'une photo importante

Seine-Port 6

44% des parents ne s'estiment pas accompagnés pour limiter les écrans

Indispensable Kit d'outils Pour dire "NON"

- **Contrôle parental Box internet** Allez dans **Contrôle du réseau > Contrôle parental**. Dans la section **Veillez ajouter des dispositifs parentaux**, cliquez sur **Ajouter** pour sélectionner le dispositif parental dont les performances d'accès à Internet ne seront pas affectées par les paramètres du contrôle parental. Cliquez ensuite sur **Enregistrer**
- **Contrôle parental Smartphone**
 - [Myspy](#)
 - [EyeZy](#) (compatible **android/iphone**)
 - [Google Family Link](#)
 - [Microsoft family safety](#)
 - [Parentaler](#)
 - [famiSafe](#)
 - [Norton Family](#)
 - [Kids Zone](#)
 - [Xooloo](#)
 - [Parents dans les parages](#)
- **Des références d'abonnements basiques**
 - Orange**: 4,99 euros/mois (appels et SMS/MMS illimités en France)
Free : 2 euros
 - SFR** : 7,99 euros/mois (2h d'appels et SMS)
 - Bouygues télécom** : 4,99 euros/mois (appels et SMS/MMS illimités en France)



Seine-Port 7

PARENTS PAS SEULS !

<https://surexpositionecrans.fr/> : collectif de surexposition aux écrans (coSE)

<https://www.clemi.fr/> : Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information

<https://sante.gouv.fr/> : Ministère de la santé et de la prévention

<https://www.pedagojeux.fr/> : un collectif qui informe sur les bonnes pratiques du jeu vidéo, en proposant outils, ressources et conseils. Il dispose d'une rubrique dédiée spécialement au contrôle parental.

<https://www.faminum.com/> : un programme pour accompagner la parentalité numérique, aider à mettre en place de bonnes pratiques des écrans à la maison et guider ses enfants dans leur vie numérique. Le programme propose aussi [une série vidéo](#) qui explique en détail ce qu'est le contrôle parental.

<https://surexpositionecrans.fr/une-charte-familiale-inspiree-du-family-media-use-plan/> / Charte familiale du collectif [coSE](#), vous pourrez choisir la charte selon l'âge de votre enfant (+ ou - de 5 ans)

VICTIMES ?

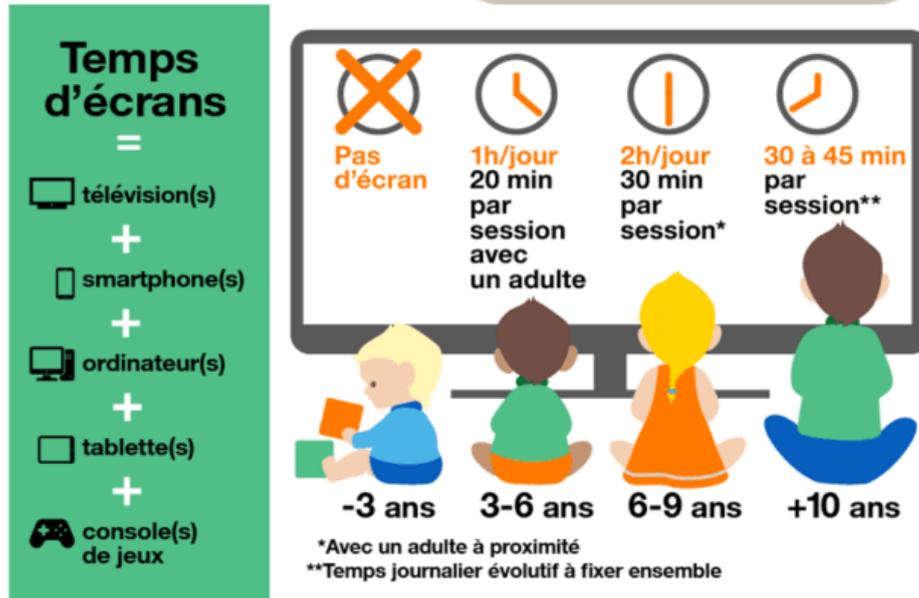
3018 : numéro national pour les victimes de violences numériques

3020 : numéro national pour les enfants et adolescents victimes de harcèlement à l'école

Règle des 4 pas de Sabine DUFLO (Pédopsychiatre)



Recommandations selon l'âge de l'enfant



une NOUVELLE tendance !



Un téléphone 9 touches offert par la commune aux futurs collégiens (sur demande des parents) en contrepartie d'un engagement à ne pas acheter de smartphone avant l'entrée au lycée.

Osez faire volte-face



Des alternatives aux écrans hors de la maison

- Boîte à livres
- Un espace sportif pour les jeunes
- Lecture à voix haute d'un conte en périscolaire
- Après-midi jeux de société à La terrasse
- Vos propositions sur communication@seine-port.fr



Des alternatives aux écrans hors de la maison

Et aussi :

- Ciné-club Ado?
- Une bibliothèque jeunesse ?
- La fête foraine plus souvent ?
- Ateliers ludiques de cuisine? D'art plastique?...
Autres propositions selon faisabilité.
- Vos propositions sur communication@seine-port.fr



Pour une charte évolutive, vous pouvez formuler des propositions et des observations par courriel à communication@seine-port.fr Merci de préciser en Objet : *“Les écrans – charte communale”*

Feuille de route du débat public

1. **Conférences-débats** avec le Dr Anne-Lise DUCANDA, samedi **7 octobre** puis lundi **13 novembre 2023**
2. Elaboration d’une charte communale de la “bonne utilisation des écrans” par un **groupe de travail** (parents et de professionnels de santé)
3. **Réunion publique** samedi **25 novembre 2023** : Présentation de la charte-débat public
4. Campagne d’affichage humoristique entre novembre 2023 et février 2024
5. **Référendum** : **3 février 2024**



Qui est le Dr Ducanda ?



- Médecin de PMI depuis 21 ans,
- Fondatrice du collectif « Surexposition Ecrans » (CoSE)
- Autrice du livre « Les tout petits face aux écrans »,
- Invitée de M6, le 1er novembre,

Anne-Lise DUCANDA expose avec bienveillance les problèmes médicaux posés par l'exposition aux écrans pour les plus petits et l'addiction pour les aînés.

Ses 2 conférences exceptionnelles à Seine-Port ont été poursuivies de débats et de témoignages des familles, des professionnels de santé, des enseignants...

Les médias parlent de Seine-Port...

[RMC : Les Grandes Gueules](#)

PODCAST

AU PAYS DES GG : UN MAIRE INTERDIT LES SMARTPHONES DANS LA RUE, BONNE IDÉE ? - 10/10

Le 10/10/2023 à 12:00



Au pays des GG : Un maire interdit les smartphone... 23:01

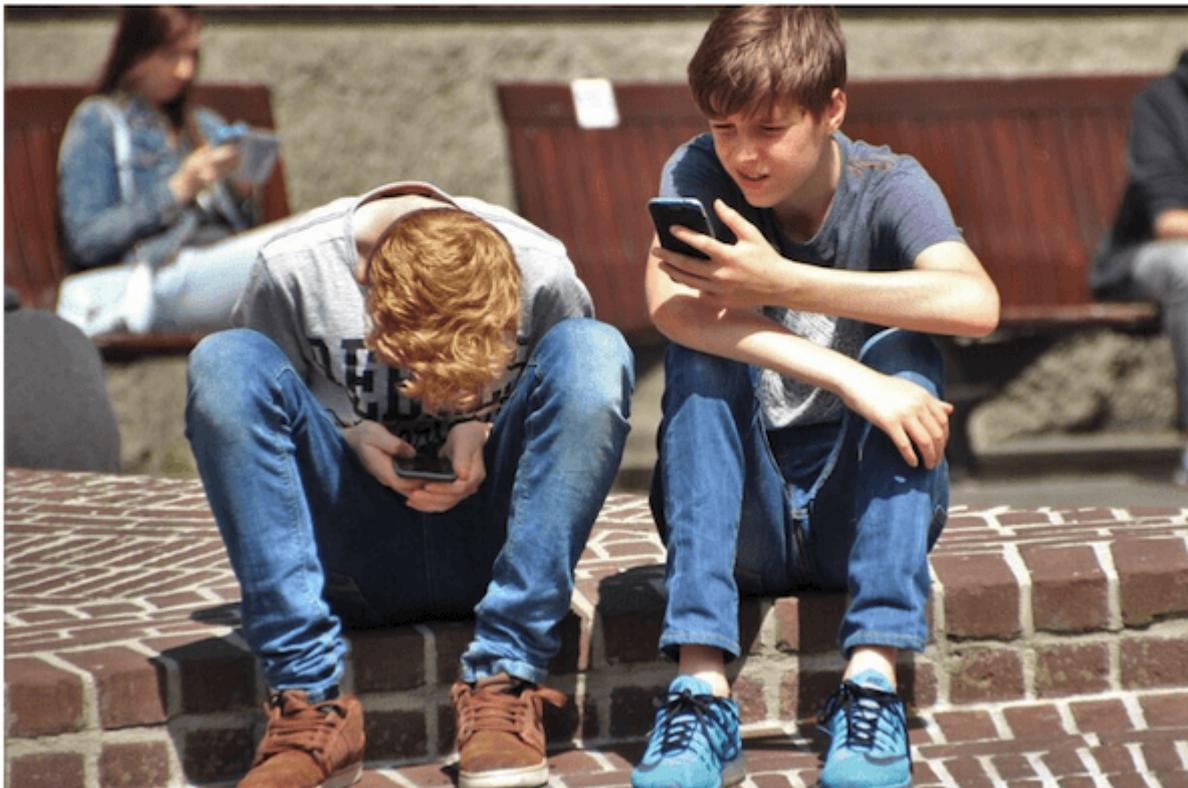
Le pays des GG, c'est le vôtre ! Parce que l'actu naît chez vous, dans votre région, nos Grandes Gueules la commentent et en débattent. Chaque jour, vos GG réagissent à une actu locale qui fait écho dans tout le pays. Aujourd'hui, direction Seine-Port (Seine-



[Bfmtv - Paris - Seine-et-Marne](#)
[Bfmtv/Paris Actu.fr](#)

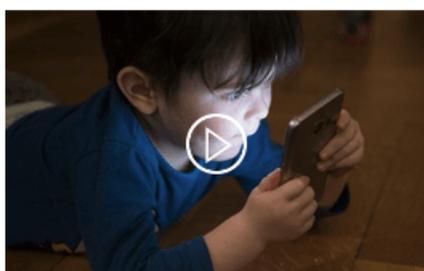
En Seine-et-Marne, ce maire veut interdire les smartphones dans la rue

Lors d'une conférence sur les risques liés à l'exposition des plus jeunes aux écrans, Vincent Paul-Petit, maire de Seine-Port, a indiqué vouloir bannir les smartphones de ses rues.



La mesure d'interdiction du smartphone à Seine-Port visera toute personne dans l'espace public. ©Illustration/Pexels/Pixabay

[20 minutes](#)



Écrans : le retard de l'apprentissage chez les enfants

« On va préparer une charte communale qui sera soumise à référendum », annonce Vincent Paul-Petit (LR), qui proteste contre « l'épidémie silencieuse des écrans » auprès de 20 minutes

www.20minutes.fr

Un sujet d'actualité : alerte de G.ATTAL, ministre de l'Education

["Une catastrophe sanitaire et éducative"](#)

Comment donner le goût de la lecture dans un monde numérisé ?

Concernant l'usage des écrans à la maison, nous sommes proches d'une catastrophe sanitaire et éducative chez les enfants et les ados. Un enfant de moins de 6 ans passe en moyenne 830 heures par an devant un écran, c'est-à-dire un nombre d'heures équivalent à celui qu'il passe en classe. Des études montrent que les capacités de mémorisation sont moindres sur écran ; un travail de Joëlle Proust au Collège de France a révélé que la lecture sur écran est beaucoup

du livre
propos
dès le p
réaffir



8) 01/02/2024 : Les taux de tumeurs cérébrales augmentent aux États-Unis : le rôle du téléphone portable et de l'utilisation du téléphone sans fil

<https://www-saferemr-com.translate.goog/2015/05/brain-tumor-rates-are-rising-in-us-role.html? x tr sl=auto& x tr tl=fr& x tr hl=fr>

Développements scientifiques et politiques concernant les effets sur la santé de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques des téléphones portables, des tours de téléphonie cellulaire, du Wi-Fi, des compteurs intelligents et d'autres technologies sans fil, notamment la 5G, la cinquième génération de technologie cellulaire. Ce site Web a eu plus de trois millions de pages vues. @berkeleyprc

Les tumeurs de la tête et du cou associées à l'utilisation du téléphone portable ont augmenté aux États-Unis depuis 2000

Depuis l'an 2000, les États-Unis ont connu une augmentation significative des taux d'incidence ajustés selon l'âge de quatre tumeurs de la tête et du cou associées à l'utilisation du téléphone portable, notamment la tumeur cérébrale maligne la plus grave (glioblastome), une tumeur non maligne de l'enveloppe externe du cerveau (méningiome) et les cancers des glandes salivaires et

thyroïdiennes . Chez les jeunes de moins de 20 ans, le méningiome non malin et le cancer de la thyroïde ont augmenté de manière significative.

Alors que la taille de la population aux États-Unis a augmenté de 16 % entre 2000 et 2019, le nombre de cas signalés dans le registre [SEER](#) 22 du National Cancer Institute pour ces quatre tumeurs a connu une augmentation plus importante : une augmentation de 53 % pour le glioblastome, de 124 % pour les non-glioblastomes. -méningiome malin, 52 % pour le cancer des glandes salivaires , et 132% pour le cancer de la thyroïde.

L'augmentation des taux d'incidence ajustés selon l'âge pour ces quatre tumeurs est probablement attribuable aux effets chroniques de l'utilisation du téléphone portable, en plus d'autres facteurs, notamment l'amélioration du dépistage .

Les données sur le taux d'incidence des tumeurs ci-dessous proviennent du registre SEER 22 qui couvre 48 % de la population totale des États-Unis . Les données ont été ajustées en fonction de l'âge de la population de l'an 2000, de sorte que les différences observées au fil du temps ne sont pas affectées par les changements dans la composition par âge de la population.

Glioblastome

Le glioblastome est la tumeur maligne du cerveau et du système nerveux central (c'est-à-dire le cancer) la plus courante, avec un taux de survie médian de seulement 8 mois.

Aux États-Unis, bien que le taux d'incidence ajusté selon l'âge de tous les cancers du cerveau et du système nerveux ait diminué de manière significative de 0,4 % par an de 2009 à 2019, l'incidence du glioblastome a globalement augmenté de manière significative de 1,2 % par an de 2000 à 2004.

De plus, de 2000 à 2019, l'incidence du glioblastome a augmenté de manière significative dans trois groupes d'âge : de 2,3 % par an pour les enfants de moins de 15 ans, de 1,3 % par an pour les jeunes adultes de 15 à 39 ans et de 0,3 % par an. pour les adultes de 65 à 74 ans. Chez les adultes de 75 ans et plus, le glioblastome a augmenté de manière significative de 1,3 % par an entre 2000 et 2009.

Méningiome non malin

Aux États-Unis, le méningiome non malin est la tumeur cérébrale la plus courante. L'incidence de cette tumeur n'a pas été signalée au registre SEER avant 2004.

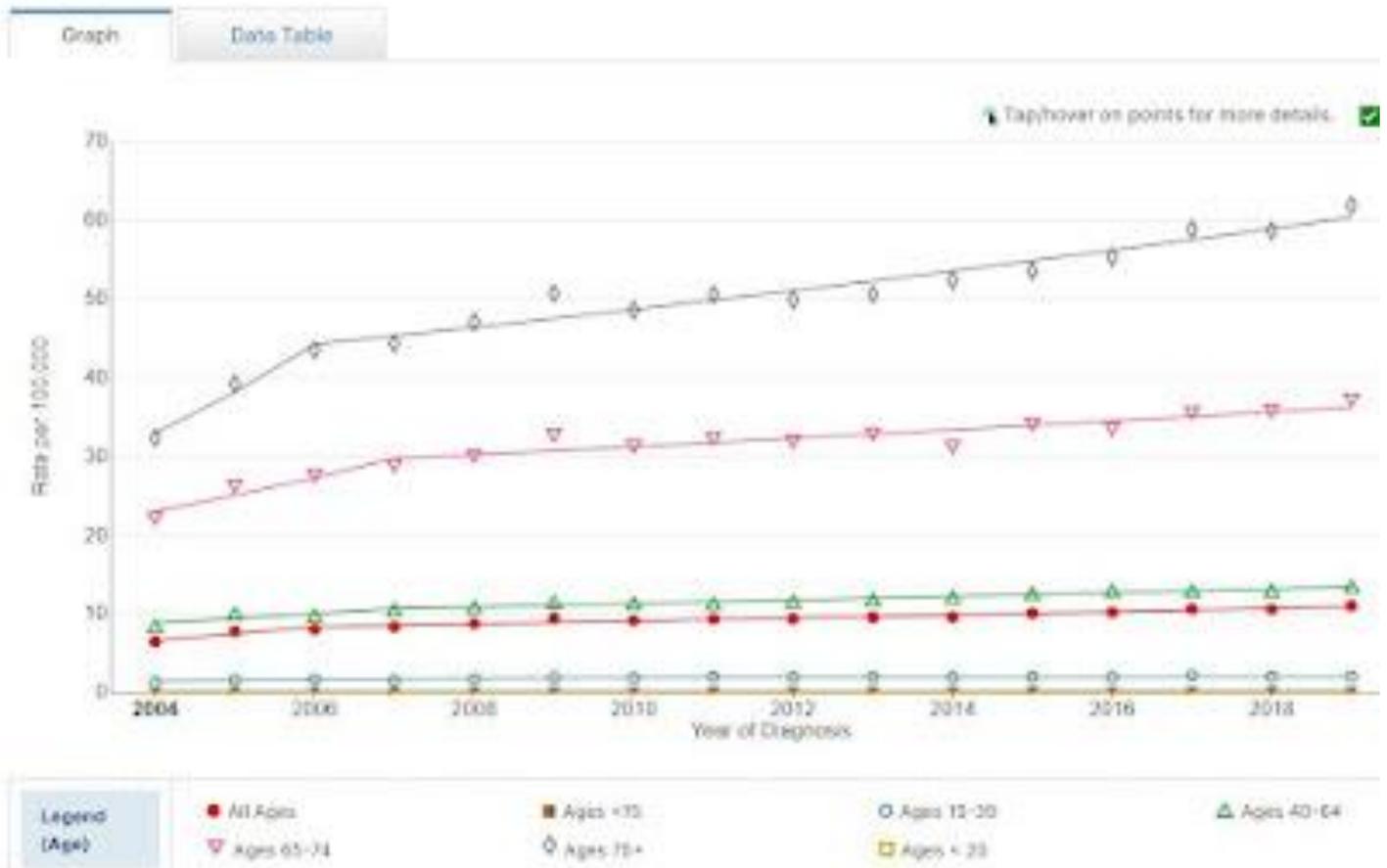
L'incidence globale ajustée selon l'âge des méningiomes non malins du cerveau et du système nerveux a augmenté de manière significative de 70 % aux États-Unis entre 2004 (6,46 pour 100 000) et 2019 (11,01 pour 100 000). De 2004 à 2008, l'augmentation était de 12,3 % par an, et de 2008 à 2019, l'augmentation était de 2,1 % par an.

Chez les jeunes de moins de 20 ans, l' incidence du méningiome non malin a augmenté de manière significative de 2,8 % par an entre 2004 et 2019 .

Non-malignant Meningioma of the Brain and ONS Recent Trends in SEER Age-Adjusted Incidence Rates, 2004-2020

Observed SEER Incidence Rate By Age, Both Sexes, All Races / Ethnicities

The 2020 incidence rate is displayed but not used in the fit of the trend lines: [impact of COVID on SEER Cancer incidence 2020 data](#)



Cancer de la thyroïde

Le taux d'incidence du cancer de la thyroïde ajusté selon l'âge a globalement augmenté de manière significative aux États-Unis de 2000 à 2009, de 7,1 % par an et de 2009 à 2014, de 2,3 % par an.

Chez les jeunes de moins de 20 ans, l'incidence du cancer de la thyroïde a augmenté de manière significative de 4,5 % par an entre 2000 et 2019.

Cancer des glandes salivaires

Le taux d'incidence du cancer des glandes salivaires ajusté selon l'âge a globalement augmenté de manière significative aux États-Unis de 0,6% par an de 2000 à 2019 .

Référence : SEER*Explorer : Un site Web interactif pour les statistiques SEER sur le cancer [Internet]. Programme de recherche sur la surveillance, Institut national du cancer ; 19 avril 2023. [mise à jour : 16 novembre 2023 ; cité le 9 janvier 2024]. [Disponible](#) sur :

<https://seer.cancer.gov/statistics-network/explorer/> . Source(s) de données : données d'incidence SEER, soumission de novembre 2022 (1975-2020), [registres SEER 22](#) .

[...]

(1) En France, [Coureau et al. \(2014\)](#) ont constaté un risque deux fois et demi plus élevé de méningiome chez les gros utilisateurs de téléphones portables (définis comme 896 heures ou plus d'utilisation au cours de la vie) (OR = 2,57 ; IC à 95 % = 1,02 à 6,44).

(2) En Australie, au Canada, en France, en Israël et en Nouvelle-Zélande, [Cardis et al. \(2011\)](#) ont constaté un risque deux fois plus élevé de méningiome chez les gros utilisateurs de téléphones portables (définis comme 3 124 heures ou plus d'utilisation au cours de la vie) (OR = 2,01 ; IC à 95 % = 1,03 à 2,93). Les deux études antérieures n'ont pas évalué l'utilisation des téléphones sans fil, il est donc probable qu'elles sous-estiment le risque de méningiome lié à l'utilisation du téléphone sans fil. Ainsi, trois études cas-témoins indépendantes ont montré que l'utilisation du téléphone sans fil est un facteur de risque de méningiome.

9) 05/02/2024 : Apple se désintéresse des risques d'infertilité de millions d'utilisateurs d'Iphone 12 en Europ

Alerte Phonegate → [Contenu article](#)



Cher(e) soutien, De plus en plus de scientifiques et de médecins déconseillent de garder un téléphone portable dans la poche de pantalon pour éviter les risques d'infertilité masculine. Pourtant le DAS membres de l'**iphone12 d'Apple** n'a toujours pas été mis en conformité en Europe. [Lire et partager l'article de 20 Minutes](#), l'équipe **Alerte Phonegate** ([faire un don](#))

[Le téléphone dans la poche \(et donc près des testicules\) rend-il stérile ?](#)

[« Un ensemble de paramètres expliquent l'infertilité, et le fait d'avoir son téléphone dans sa poche en fait probablement partie », estime...](#)